

6 postes salariés sur 10 correspondent à des contrats stables

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 189 • Février 2025



En 2019, 2,5 millions de salariés ont occupé 3 116 000 postes dans les Hauts-de-France, dont 82,3 % dans le secteur privé, une proportion inférieure à celle observée en France métropolitaine (84,6 %). Les contrats stables, comprenant les CDI du secteur privé et les titulaires du secteur public, représentent 6 postes salariés sur 10, une part similaire au niveau national. La région se démarque par la proportion la plus élevée de contrats aidés (2,6 %), supérieure à la moyenne nationale (1,7 %).

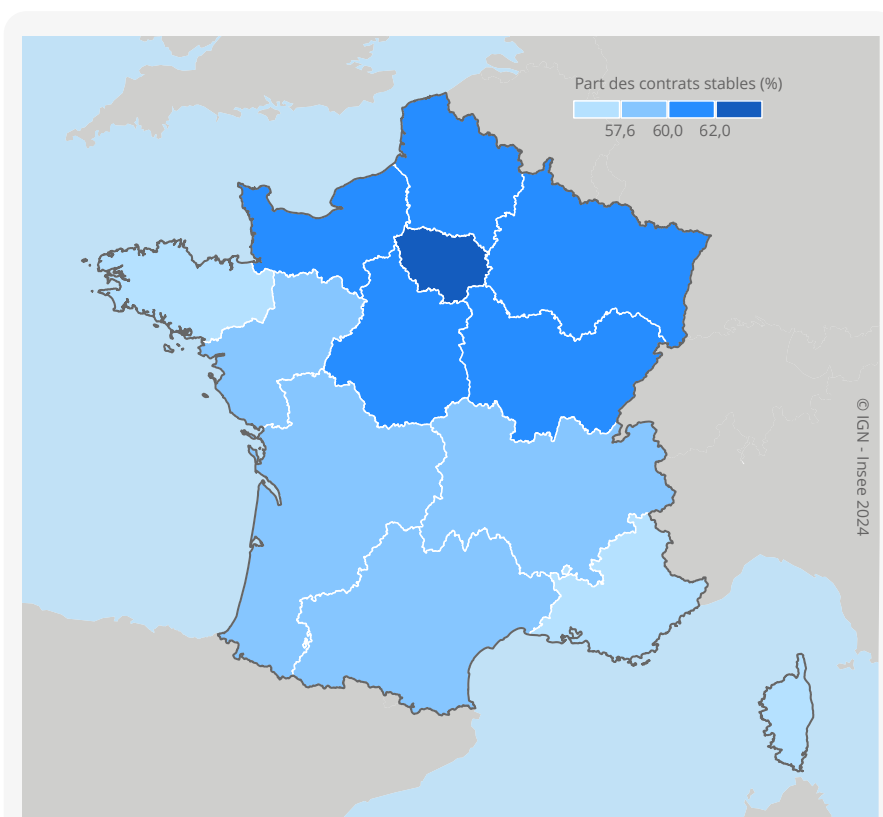
Dans la zone d'emploi de Lille ou certaines à forte orientation industrielle (Vallée de la Bresle-Vimeu, Cambrai, Dunkerque), les CDI sont plus nombreux qu'ailleurs. Dans d'autres comme Amiens, Arras ou Calais, la présence d'administrations et d'établissements de santé se traduit par une forte proportion de postes dans le secteur public. Les territoires touristiques ou agricoles comme Abbeville et Château-Thierry se distinguent par une plus grande part de CDD, tandis que le travail intérimaire est plus répandu dans ceux où la logistique (Lens, Douai) ou la fabrication de matériel de transport (Valenciennes) sont très présentes.

En 2019, les 2,5 millions de salariés ayant exercé au moins un emploi dans les Hauts-de-France ont occupé 3 116 000 postes ► **champ**, principalement situés dans le secteur privé (82,3 %). Cette proportion est inférieure à celle de France métropolitaine (84,6 %), le secteur public étant à l'inverse plus représenté (17,7 % contre 15,4 %).

Une part de contrats stables similaire à celle de France métropolitaine

Une partie des postes correspondent à des contrats stables (CDI du secteur privé et titulaires du secteur public), par opposition notamment aux **contrats aidés**, aux **CDD**, à l'**intérim**, et aux non-titulaires du secteur public. Avec 6 postes salariés sur 10, les contrats stables représentent la forme d'emploi majoritaire dans la région comme au niveau national ► **figure 1**. C'est en Île-de-France qu'ils sont les plus fréquents (63,1 %), suivie des régions Grand Est et Centre-Val de Loire. Cette prédominance en Île-de-France peut s'expliquer par la présence de sièges sociaux ou un tourisme peu saisonnier. À l'inverse, les parts les plus faibles de CDI en Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse tiennent notamment au poids élevé du secteur de l'hébergement et de la restauration.

► 1. Part des contrats stables par région en 2019



Lecture : Dans les Hauts-de-France, les contrats stables (CDI du secteur privé et titulaires du secteur public) représentent 60,1 % des postes salariés.

Champ : Ensemble des postes salariés du privé et du public à l'exception des salariés des particuliers employeurs, des activités extraterritoriales et celles relevant de la défense.

Sources : Insee, Base Tous Salariés 2019, Siasp 2019.

Parmi l'ensemble des contrats en Hauts-de-France, 48,7 % correspondent à des CDI du secteur privé, soit 1,3 point de moins qu'au niveau national ► **figure 2**. En revanche, les titulaires du secteur public représentent 11,4 % des postes, davantage qu'en moyenne nationale (+1,4 point) ► **figure 3**.

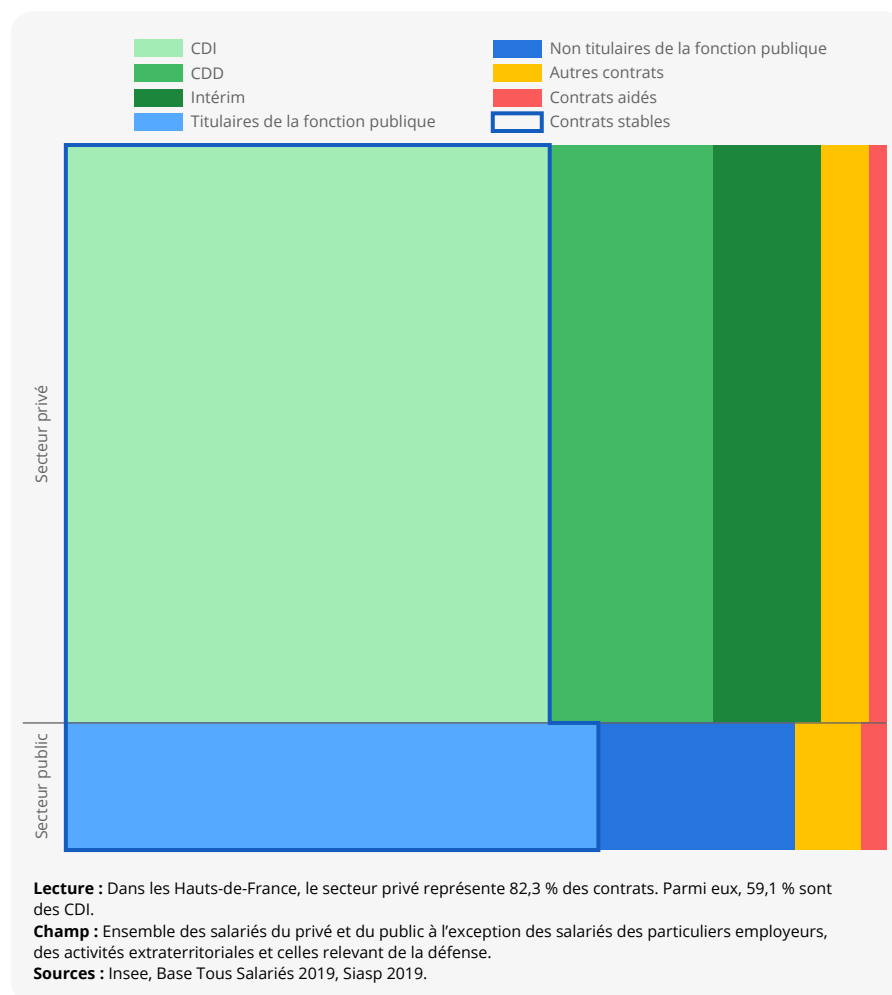
Dans le secteur public, 64,7 % des contrats correspondent à des postes de titulaires (0,3 point de plus qu'en France métropolitaine). Cette proportion est plus élevée dans les fonctions publiques de l'État et territoriale (66,0 % et 66,5 %) que dans la fonction publique hospitalière (60,3 %). La part des titulaires est plus faible en Bretagne (60,4 %), dans les Pays de la Loire (61,7 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (63,4 %), à l'inverse de Provence-Alpes-Côte d'Azur (68,2 %) et de la Corse (71,8 %).

Plus de contrats aidés et d'intérim mais moins de CDD qu'en France métropolitaine

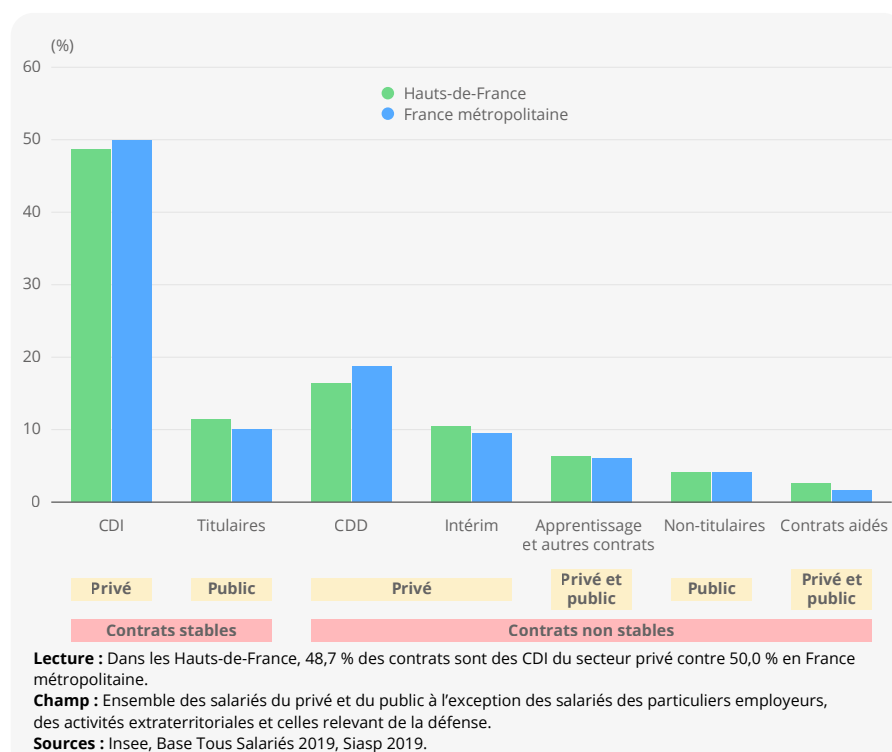
Si les contrats non stables sont aussi fréquents en Hauts-de-France (39,9 %) qu'en France métropolitaine (40,0 %), la région se distingue par la proportion la plus élevée de contrats aidés (2,6 % contre 1,7 % en moyenne nationale). Ces contrats, qui incluent des dispositifs comme le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou le Contrat initiative emploi (CIE), visent à faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes rencontrant des difficultés, en accordant des aides aux employeurs pour compenser les charges sociales. Leur surreprésentation dans la région peut s'expliquer par un faible niveau de qualification, un taux de chômage élevé ainsi que des difficultés d'insertion sur le marché du travail, notamment pour les jeunes.

En dehors des contrats aidés, les autres contrats à durée limitée offrent aux employeurs davantage de flexibilité et leur permettent d'ajuster leur main d'œuvre en fonction de leurs besoins. Les CDD, bien que majoritaires, sont moins répandus dans la région qu'en France métropolitaine (16,4 % contre 18,8 %), contrairement aux contrats d'intérim, qui y sont plus fréquents (10,5 % contre 9,4 %) : les grands établissements de la logistique (Amazon) ou encore de l'industrie (Toyota, Renault, PSA, Arc...) recrutent des intérimaires lors des périodes d'activité plus intenses. Enfin, les non-titulaires de la fonction publique représentent quant à eux 4,1 % des postes, une part similaire au niveau national.

► 2. Répartition des postes salariés selon le type de contrat dans les Hauts-de-France en 2019



► 3. Répartition des postes salariés des secteurs privé et public selon les formes d'emploi dans les Hauts-de-France et en France métropolitaine en 2019



Les CDI plus répandus à Lille et dans les zones d'emploi industrielles

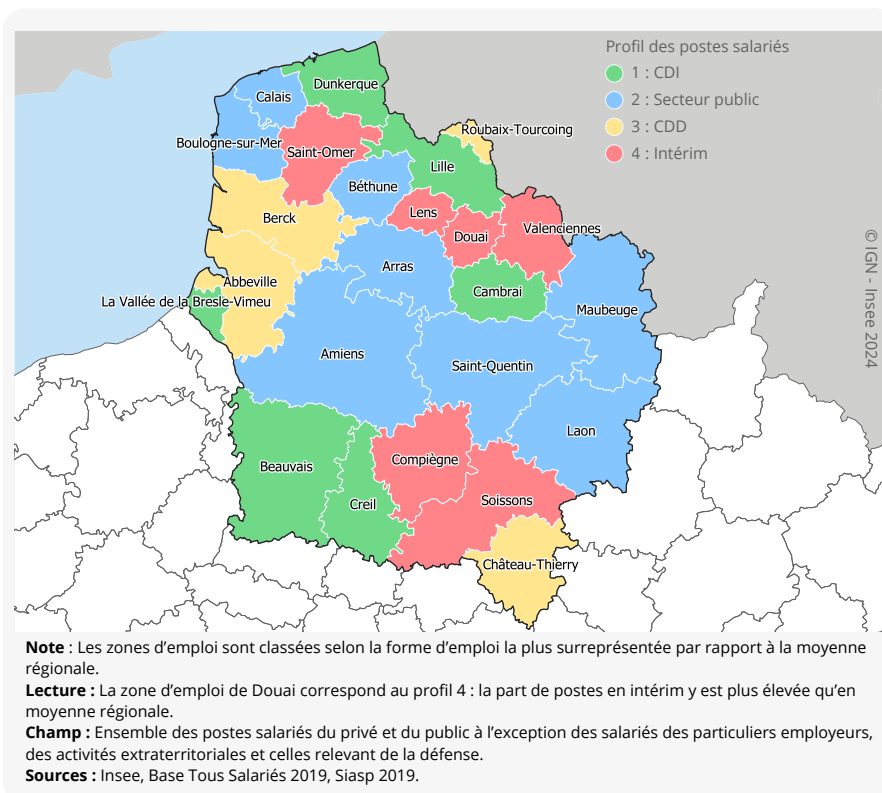
Au sein de la région, six zones d'emploi se démarquent pour leur part élevée de postes occupés en CDI du secteur privé ► **figure 4**. Dans la zone d'emploi de Lille qui compte 756 000 postes salariés, la forte présence de sièges sociaux et d'emplois qualifiés contribue à cette forte proportion. La part de CDI est également importante dans cinq zones avec un tissu productif davantage orienté vers l'industrie (Vallée de la Bresle-Vimeu, Dunkerque, Beauvais, Cambrai et Creil). Ainsi, dans la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu, 61 % des postes sont occupés en CDI, soit la part la plus élevée de la région. L'industrie y représente 41 % de l'ensemble des postes, une proportion près de quatre fois supérieure à la moyenne régionale, avec des établissements tels que VKR France (groupe Velux) ou SGD Pharma (emballage pharmaceutique en verre). Le constat est similaire à Dunkerque mais dans une moindre mesure, en lien avec la présence d'établissements industriels d'envergure comme Arcelor Mittal dans la sidérurgie. Dans la zone d'emploi de Creil, l'implantation notamment d'Arcelor Mittal, BASF et de Chanel Parfums Beauté dans l'industrie chimique ainsi que des ateliers de Verneuil-en-Halatte dans la fabrication de maroquinerie contribue à la forte proportion de CDI.

Une fonction publique surreprésentée à Laon, Maubeuge et dans six autres zones d'emploi

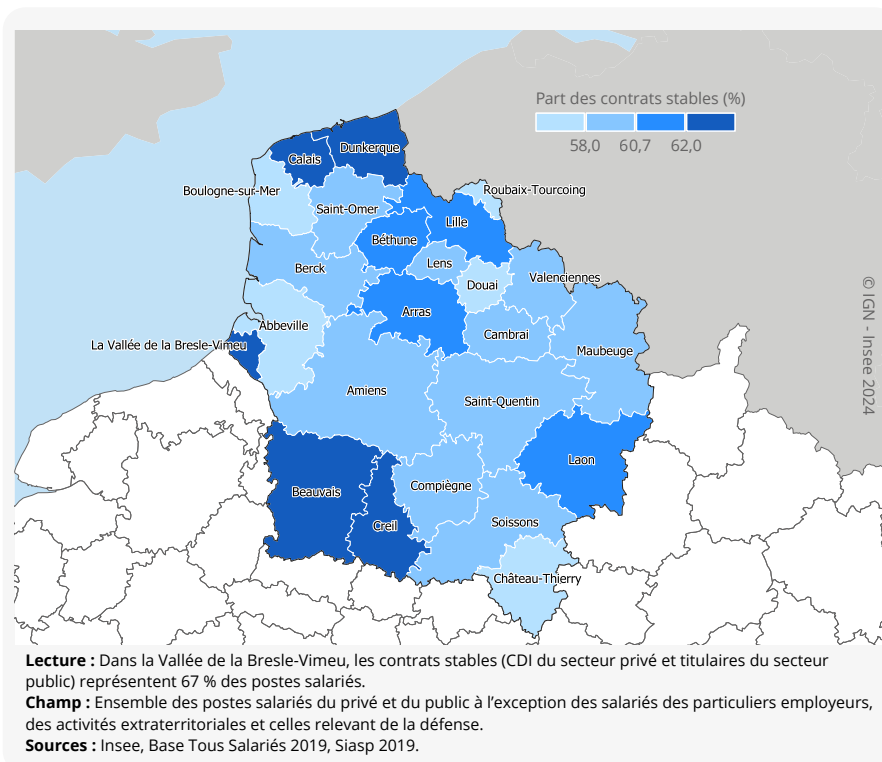
Le tissu économique des zones d'emploi de Laon, Maubeuge, Arras, Amiens, Boulogne-sur-Mer, Béthune, Calais et Saint-Quentin se singularise par une plus forte présence du secteur public. La part des titulaires de la fonction publique y est particulièrement élevée, variant de 12 % à Saint-Quentin à 20 % à Laon. Le poids des non-titulaires du secteur public dépasse quant à lui la moyenne régionale dans toutes ces zones sauf celle de Calais. La présence de grands centres hospitaliers ainsi que la forte représentation des collectivités territoriales (notamment les conseils départementaux à Laon, Arras, Amiens, ou encore les mairies de Calais et Saint-Quentin) contribuent à expliquer cette surreprésentation de la fonction publique. À Calais, point d'accès vers le Royaume-Uni, la police aux frontières ainsi que les services douaniers et administratifs renforcent aussi la part d'emplois dans le secteur public.

En cumulant CDI et titulaires de la fonction publique, la zone d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu se distingue par sa plus forte part de contrats stables (67 % contre 60 % en moyenne régionale), suivie des zones de

► 4. Profil des zones d'emploi des Hauts-de-France selon les formes d'emploi



► 5. Part des contrats stables par zone d'emploi en 2019



Creil (64 %) et Beauvais (63 %) ► **figure 5**. À l'inverse, dans la zone de Château-Thierry, le recours aux contrats stables n'atteint que 54 %. Dans les zones d'emploi de Boulogne-sur-Mer, Abbeville et Douai, les contrats stables sont aussi moins fréquents que dans l'ensemble de la région.

Davantage de CDD dans les zones tournées vers l'agriculture, le tourisme et le commerce

Les zones d'emplois de Château-Thierry, Abbeville, Berck et Roubaix-Tourcoing présentent une part de CDD du secteur

privé plus élevée qu'en moyenne régionale. Ces derniers représentent au moins un poste salarié sur cinq dans les zones de Château-Thierry, Abbeville, Berck et 19 % dans celle de Roubaix-Tourcoing (contre 16 % dans la région). Les activités avec des pics saisonniers comme l'agriculture et le tourisme, ou encore le commerce y favorisent ce type de contrat.

Dans la zone d'emploi de Château-Thierry, près d'un quart des postes correspondent à des CDD, soit la part la plus élevée de la région. Cela s'explique notamment par une orientation sectorielle davantage tournée vers l'agriculture, qui représente 11 % des postes, contre seulement 1 % au niveau régional. Les besoins en main-d'œuvre saisonnière, notamment pour les vendanges, se traduisent par des recrutements en CDD de courte durée avec seulement 230 heures en moyenne, contre 510 dans la région, volume horaire le plus bas des Hauts-de-France. Dans les zones de Berck et d'Abbeville, situées sur le littoral, la plus forte part de CDD est surtout liée aux activités touristiques telles que l'hébergement et la restauration. Quant

à Roubaix-Tourcoing, la prévalence des CDD est principalement liée au secteur du commerce, qui représente 18 % des postes contre 13 % dans la région, soit la part la plus élevée des Hauts-de-France. La flexibilité de l'emploi recherchée dans ce secteur va de pair avec une utilisation fréquente des contrats temporaires. Plusieurs grands établissements commerciaux, comme ceux d'Auchan Leers et Roncq ou E. Leclerc Watrelos y sont implantés et ont un important recours aux CDD.

Plus de travail intérimaire dans les zones orientées vers l'industrie et la logistique

La part de postes en intérim dépasse d'au moins 2 points le niveau régional (10 %) dans les zones d'emploi de Douai, Lens, Compiègne, Soissons, Valenciennes et d'un peu plus d'1 point dans celle de Saint-Omer : les grands établissements industriels ou logistiques, implantés dans ces zones, y recourent pour faire face à des pics d'activité ou pour remplacer des salariés pendant les périodes de congés.

La zone d'emploi de Douai est la première de la région en matière de recours à l'intérim : 20 % des postes de l'année correspondent à ce type de contrat, ce qui la place au 10^e rang national. Cela s'explique notamment par la présence d'Amazon à Lauwin-Planque, qui emploie plusieurs milliers d'intérimaires, ou encore de Kiabi. À Lens, de grands établissements comme Boulanger ou PSA font également appel à de nombreux intérimaires. À Valenciennes, plusieurs établissements du secteur de la fabrication de matériels de transports, tels que PSA, Bombardier, Toyota et Alstom, recourent à ce type de contrat. Enfin, à Saint-Omer, l'industrie du verre avec la cristallerie Arc France emploie plusieurs centaines de postes d'intérimaires. ●

Sophie Éblé, Amélie Fievet



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr.

► Pour comprendre

Les zones d'emploi sont classées selon la forme d'emploi la plus surreprésentée par rapport à la moyenne régionale : part des CDI, des CDD, de l'intérim, des contrats aidés pour le secteur privé ainsi que la part des titulaires, des non-titulaires et des contrats aidés pour le secteur public.

► Définitions

Un **contrat à durée déterminée** (CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi.

L'**intérim** consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire. Le contrat ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, dénommée mission, et seulement dans les cas énumérés par la loi.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

► Sources

Pour le secteur privé sont comptabilisés l'ensemble des postes de l'année issu de la **Base Tous salariés** 2019 constituée à partir des déclarations sociales nominatives (DSN).

Pour le secteur public, l'étude repose sur l'exploitation du **système d'information sur les agents des services publics** (Siasp) 2019.

► Champ

L'étude fournit une approche au lieu de travail et donne une vue d'ensemble de la quasi-totalité du tissu productif salarial (ensemble des postes salariés du privé et du public à l'exception des salariés des particuliers employeurs, des activités de la défense et des activités extraterritoriales - activités des ambassades, des consulats étrangers en France, activités exercées en France par les organisations internationales telles que l'ONU...). Chaque salarié peut exercer un ou plusieurs postes. Tous les postes sont comptabilisés (postes principaux et secondaires).

Les contrats d'apprentissage sont classés dans les divers autres contrats.

► Pour en savoir plus

- « Davantage d'intérim et de contrats aidés en Hauts-de-France », Insee Analyses Hauts-de-France n° 161, novembre 2023.
- « Bilan économique 2023 - Hauts-de-France », Insee Conjoncture Hauts-de-France n° 41, juin 2024.
- « Le secteur de la construction de logements en berne », Insee Conjoncture Hauts-de-France n° 44, janvier 2025.

